

Avis de santé publique

Cas présumés de rage à Coral Harbour

23 novembre 2018

Coral Harbour (Nunavut)

Le ministère de la Santé souhaite aviser la population de Coral Harbour qu'un chien dans les environs a été attaqué par un renard présumé porteur de la rage.

En cas de morsure ou de griffure par un renard ou un chien, rendez-vous **immédiatement** au centre de santé pour signaler l'incident. Vous devez commencer un traitement rapidement pour qu'il soit efficace. Si un animal a un comportement étrange, titube, a de l'écume à la gueule, s'étouffe ou fait des bruits bizarres, évitez-le et signalez-le aux agents de conservation.

Un renard atteint de la maladie peut sembler amical. Les enfants ne doivent pas jouer avec les renards ni avec d'autres animaux sauvages. À l'extérieur, gardez vos animaux domestiques attachés, et surveillez leur comportement en demeurant à l'affût de signes de rage.

Au Nunavut, la rage est une maladie répandue chez les renards et les loups, qui peuvent la transmettre aux chiens par morsure. Une personne peut contracter la rage si elle est mordue, griffée ou léchée par un animal malade. De plus, si elle a une lésion de la peau, elle peut contracter la rage en manipulant ou en dépeçant des animaux infectés.

Si vous apercevez un renard ou un loup dans les environs, ou si votre chien a été en contact avec un renard ou un loup, appelez immédiatement le service de conservation de la faune au 867 925-8823, ou votre service régional d'hygiène de l'environnement au 867 645-8071.

###

Relations avec les médias :

Sarah Paterson
Gestionnaire intérimaire des communications
Ministère de la Santé
867 975-5762
spaterson@gov.nu.ca

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.